

Accusé de réception en préfecture
021-212102313-20191216-VD20191216-007-DE
Date de télétransmission : 18/12/2019
Date de réception préfecture : 18/12/2019

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

7

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 16 décembre 2019



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - Mme DILLENSEGER - Mme AKPINAR-ISTIQAM - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - Mme MARTIN-GENDRE - M. BERTHIER - Mme TOMASELLI - M. PIAN - M. DECOMBARD - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHICI - M. FAVERJON - M. BARD - Mme CHARRET-GODARD - M. ROZOY - M. DIOUF - Mme BLAYA - M. N'DIAYE - Mme OUTHIER - Mme MILLE - Mme VANDRIESSE - M. BICHOT - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX

Membres excusés : Mme ZIVKOVIC (pouvoir Mme KOENDERS) - Mme TROUWBORST (pouvoir M. DESEILLE) - Mme HILY (pouvoir Mme MODDE) - Mme FERRIERE (pouvoir M. BORDAT) - M. CONTESSE (pouvoir Mme BLAYA) - Mme FAVIER (pouvoir M. MEKHANTAR) - M. HELIE (pouvoir Mme REVEL) - Mme VOISIN-VAIRELLES (pouvoir M. AYACHE)

Membres absents : M. MARTIN - M. HOUPERT - M. CAVIN

OBJET DE LA DELIBERATION

Programme de rénovation urbaine de la Fontaine d'Ouche - Zone d'Aménagement Concerté Quai des Carrières Blanches - Compte rendu annuel à la collectivité au 30 juin 2019 - Approbation

Monsieur Pribetich, au nom de la commission de la commission de l'espace public, de la vie urbaine, de la tranquillité publique et de l'écologie urbaine, expose :

Mesdames, Messieurs,

En application des articles L.1523-2 du code général des collectivités territoriales et L.300-5 du code de l'urbanisme, Madame la Directrice Générale de la Société Publique Locale « Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise » (SPLAAD) m'a adressé le compte rendu annuel à la collectivité de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Quai des Carrières Blanches, établi à la date du 30 juin 2019.

Il est précisé que les comptes de la SPLAAD sont présentés sur un exercice couvrant la période du 1^{er} juillet de l'année N au 30 juin de l'année N+1.

Le projet d'aménagement et de requalification du Quai des Carrières Blanches est inscrit dans le programme de renouvellement de l'ensemble du quartier de la Fontaine d'Ouche, approuvé par délibération du Conseil Municipal du 6 novembre 2006.

Le Conseil Municipal a décidé, par délibération du 28 septembre 2009, de désigner la SPLAAD en qualité d'opérateur pour réaliser cette opération dans le cadre d'une convention de prestations valant concession d'aménagement signée le 11 janvier 2010. Le Conseil Municipal a décidé, le 8 novembre 2010, la création d'une Zone d'Aménagement Concerté dénommée « Quai des Carrières Blanches » et le dossier de réalisation de cette ZAC a été approuvé par délibération le 28 juin 2012.

Le projet d'aménagement du Quai des Carrières Blanches consiste en la recomposition urbaine et paysagère du site, en phase avec le projet de renouvellement urbain du quartier de la Fontaine d'Ouche. Il se traduit par la réalisation d'un secteur mixte qui comprend la requalification des espaces extérieurs, le développement de nouvelles mobilités douces, le transfert d'équipements sportifs à l'extérieur du site et une nouvelle offre de logements.

Une procédure de déclassement du domaine public communal a été nécessaire pour permettre la maîtrise foncière des terrains situés dans le périmètre de la ZAC. La cession de ces emprises à la SPLAAD a eu lieu par le biais d'un acte administratif en date du 13 décembre 2012. Au cours de l'exercice, aucune acquisition n'a été réalisée. Le montant total des acquisitions foncières au 30 juin 2019 est de 1 868 102 € TTC.

En matière de travaux, la SPLAAD a réalisé, l'aménagement d'un plateau pour passage piéton sur l'avenue du Lac, en lien avec le Plan de Prévention des Risques Naturels, ainsi que le complément des aménagements paysagers des abords de l'îlot de la piscine en lien avec la livraison des premiers logements réalisés par Nexity.

Au 30 juin 2019, les dépenses constatées pour le poste travaux s'élèvent à 84 843 725 € TTC. Il est prévu de réaliser, à l'échéance du 30 juin 2020, divers travaux d'entretien et d'adaptation des espaces verts et de poursuivre la viabilisation des îlots à bâtir.

Aucune cession de terrain n'a eu lieu au cours de l'exercice. D'ici le 30 juin 2020, est prévue la signature d'un premier compromis de vente sur l'un des îlots objets du protocole d'accord avec CONSTRUCTA PROMOTION.

Au 30 juin 2019, les recettes constatées pour le poste commercialisation s'élèvent à 317 952 € TTC.

Le compte de résultat prévisionnel et l'état prévisionnel des produits et des charges de la ZAC « Quai des Carrières Blanches », sont arrêtés au 30 juin 2019, à un montant de 11 942 477 € TTC.

La ZAC bénéficie, au titre de sa localisation dans le périmètre ANRU de subventions de l'ANRU, de la Région BFC, de la Métropole et de la Ville de Dijon. Les subventions perçues au 30 juin 2019 s'élèvent à 5 350 003 €.

La subvention d'équilibre de 189 971 € est inchangée.

La trésorerie de l'opération est assurée par un prêt bancaire en cours, une avance de 1 million € versée au second semestre 2014 ainsi que la cession à la collectivité de la « Promenade du Quai des Carrières Blanches » intervenue au second semestre 2015.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir approuver le compte rendu annuel à la collectivité, au 30 juin 2019, de la Zone d'Aménagement Concerté « Quai des Carrières Blanches ».

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 49

Abstentions : 7